

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Éditeur-Propriétaire H. R. DUFRESNE, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco.

LECTURES

FAITES PAR LE

BÉV. M. N. HÉROUX,

Le 10 et le 13 d'Avril 1866,

A L'HOTEL-DE-VILLE DE CETTE CITÉ.

(Suite de récit de son voyage à Rome.)

SAINTE-PIERRE.

Il n'est aucun voyageur qui aille à Rome sans avoir un projet de prédilection qu'il se propose d'exciter avant tous les autres; visiter le tombeau de saint Pierre et de saint Paul. Aussi, il compte pour rien, comme n'ayant pu le goûter, tout ce qu'il a vu avant d'aller payer ce tribut au Prince des Apôtres et à son digne collaborateur dans la foi. J'attendais donc avec impatience l'occasion favorable de m'y rendre, lorsque Monsieur Taschereau me dit: "Il faut beau aujourd'hui; préparez-vous, nous partirons à une heure avec les Messieurs Piquet et nous irons à St-Pierre." Un ange qui serait venu me dire: Tu vas aller au ciel, n'aurait pu, je crois, me réjouir davantage.

A une heure précise, la porte du Séminaire Français gémissait sur ses gonds et donnait passage à quatre prêtres canadiens, à l'empressement desquels on eut pu dire qu'ils avaient quelque beau projet d'arrêter. Leur figure annonçait une suave émotion. Tournant un peu sur la gauche, ils prirent la rue qui mène à la place Navone, puis, ne faisant aucune attention aux groupes nombreux qui occupaient celle-ci, ils entrèrent dans une série de rues étroites jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au Pont St-Ange. Là, ils s'arrêtèrent un instant pour considérer le fleuve du Tibre, peu enviable, à la vérité, pour un canadien accoutumé à voir le majestueux St-Laurent, mais auquel les souvenirs poétiques et historiques ont attaché une certaine charme. En passant près du tombeau d'Adrien, ils saluèrent pieusement l'Archange qui le domine et qui lui fait porter aujourd'hui le nom de éfréteau St-Ange. "Mais pourquoi", demanda l'un d'eux, "quelqu'un de la troupe, a-t-on représenté cet ange remettant l'épée dans le fourreau?" "Ah! si, ce serait le plus ancien", c'est le souvenir du miracle étonnant qui s'opéra sous le pontificat de saint Grégoire le Grand. Une peste affreuse décimait la ville de Rome; chaque maison était devenue un hôpital, et chaque jour trouvait ses rues jonchées de morts. Les prières des fidèles, le saint sacrifice de la messe, l'exposition du St-Sacrement, rien ne pouvait arrêter les ravages du terrible fléau. Cependant le saint pontife Grégoire ne se découragea pas; confiant dans l'efficacité de la prière, il convoqua son peuple à une procession solennelle à la tête de laquelle lui-même devait marcher. Jamais spectacle semblable ne s'était encore vu: un Pape en habit de pénitent traversant à pied la ville de Rome au milieu d'une population toute en larmes! La procession allait atteindre le pont sur lequel nous venons de passer lorsqu'un ange, brandissant une épée flamboyante, apparut au sommet du mont d'Adrien. Aux yeux étonnés de tout ce peuple, il remit son épée dans le fourreau, faisant voir par là que la justice divine était satisfaite. En effet, dès ce moment la peste cessa; mais la procession continua jusqu'à St-Pierre pour y chanter le *Te Deum* d'actions de grâces.

On eut dit, mesdames et messieurs, que ce récit avait été fait pour occuper nos excursionnistes pendant le court trajet qu'il leur restait à parcourir jusqu'à l'église du Prince des Apôtres. Les derniers mots venaient à peine d'être prononcés qu'ils se trouvaient en face de l'imposante basilique. A droite et à gauche leur regard est attiré par deux immenses portiques qui se courbent en hémi-cycles et servent de limites à une place unique dans le monde. Un obélisque de soixante et quinze pieds de hauteur et d'un seul bloc de granit en marque le centre et s'alligne avec deux fontaines d'où jaillissent sans interruption et à cœur d'année des eaux abondantes dont les gerbes, en retombant, brillent comme le cristal. Au fond se présente le majestueux édifice couronné de son dôme incomparable. La croix qui le termine s'élève à quatre cent cinquante pieds dans les airs (mesure anglaise), comme pour rappeler à tout l'univers le triomphe qui a remporté le christianisme sur les cohortes de satan. Il semble que l'on voit apparaître encore aujourd'hui le lumineux Labrum qui prononça la victoire à Constantin. En l'apercevant, le pèlerin qui se rend pour la première fois au saint des saints Apôtres, ne peut s'empêcher de verser une larme de vive reconnaissance. Pour ma part, je serais bien impatient à vous exprimer l'émotion dont je fus saisi en arrivant sur cette place qui offrait à ma vue un spectacle si grandiose, en même temps qu'il remplissait mon âme de si touchants souvenirs. Je me voyais en face de St-Pierre ainsi qu'au pied du Vatican, et je me disais: Tout près de moi reposent les corps des Bienheureux Pierre et Paul, les Princes des Apôtres... de Pierre surtout, le disciple et le Vicaire de J. C., la pierre fondamentale de l'Eglise. Là haut, demeure son successeur, le Souverain Pontife, le chef visible de notre sainte Religion, notre saint Père le Pape, l'immortel Pie IX. Je vais vénérer dans un instant le tombeau de saint Pierre, les restes glorieux du premier des papes; puis-je bientôt contempler les traits vénérables de son auguste successeur! Ce vœu ne tarda pas à se réaliser. Le quatrième dimanche de l'Avant, il y eut messe papale à la chapelle Sixtine et j'eus l'avantage d'y assister. Mais j'y anticipai pas sur les faits.

Ces pensées roulaient donc dans mon esprit lorsque nous commençâmes à gravir, mes trois compagnons et moi, la rampe qui conduit à la plateforme de la basilique. Jusque là les colonnes du portail nous avaient paru d'une dimension ordinaire, par l'harmonie de l'ensemble; mais arrivés au pied, leurs proportions devinrent gigantesques. Les socles ne venaient au front et nous jûgions à l'œil que le plan d'une de ces colonnes coupée horizontalement pourrait permettre à douze personnes de se mettre à table sans se courber. Encore quelques pas et l'on se trouve dans le vestibule de St-Pierre. Figurez-vous ici une nef d'environ quatre cents pieds de largeur sur une profondeur de cinquante pieds, abritée par une voûte admirablement sculptée et dorée; tout autour de vous, sur votre tête, sous vos pieds, à droite, à gauche, des marbres précieux et de différentes nuances; aux extrémités, dans une sorte de tribune, deux statues équestres, l'une de Constantin, l'autre de Charlemagne, paraissant dans un jour mystérieux, et vous aurez quelque idée de ce merveilleux vestibule. On rapporte qu'un Suisse parti

de son pays pour aller visiter St-Pierre de Rome, après s'être agenouillé sur le parvis dont il est question, croyant avoir tout vu, s'en retourna vers ses concitoyens pour leur raconter les prodiges qui l'avaient jeté dans l'admiration.

Mais entrons à l'intérieur du temple, et considérons un peu les merveilles qui s'y multiplient sous les regards étonnés et ravies. Ce n'est pas que j'aie la prétention de vous en donner une juste idée; je me sens absolument incapable d'accomplir une pareille tâche; ce serait même une témérité de ma part que de l'entreprendre. Pour comprendre St-Pierre, il faut y aller, le voir, le revoir, et le revoir encore. Après cela, il se rencontre peu de personnes qui ne s'avouent vaincues par cette merveille, et qui ne disent: "Vraiment je m'y perds, et je ne saurais en donner une bonne analyse." Tant il est vrai que le génie, dans toute sa sublimité, s'y découvre partout, dans l'ensemble comme dans les particularités, dans les grandes lignes comme dans les moindres détails! Néanmoins je sais que je ne puis passer un tel monument sous silence, et que je dois vous en dire quelque chose, au risque d'être corrigé par le sujet.

La première impression qui nous frappe en apercevant cet intérieur inimitable est une assez singulière illusion. Tout y est si bien proportionné que chaque objet, considéré par rapport à l'ensemble, paraît de grandeur ordinaire. Ainsi, de la porte que je venais de franchir, il me semblait pouvoir atteindre en trois pas, comme dans nos églises, le bénitier formé d'une élégante coquille en marbre jaune et soutenu par deux charmants petits anges. D'un aimable sourire, ceux-ci invitent le pèlerin à se rendre auprès d'eux pour s'y purifier dans l'eau sainte. Mais quel ne fut pas mon étonnement! Je marchais et je n'arrivais pas! Enfin j'atteignis le magique bénitier. Que vis-je? Nos deux petits anges étaient devenus des colosses de six pieds; leurs membres potelés et figurant ceux d'un enfant avaient pris des proportions exorbitantes, quoique toujours d'une harmonie parfaite. Je mesurai le pouce de l'un d'eux et je trouvais qu'il en ferait bien trois de miens. De ce moment, l'illusion commença à tomber dans la profondeur des nefs et dans la convexité des voûtes, tout dans ce monde de chefs-d'œuvre, se mit à grandir devant moi d'une manière prodigieuse. Je me sentis véritablement dans la demeure de la Divinité sur la terre. En effet, la grandeur des proportions jointe à une admirable régularité, les traits exquis de l'art unis à l'éclat brillant des richesses, font de ce temple le plus beau de l'univers, et je dirais le plus magnifique qu'il soit possible d'élever à la gloire du Créateur. La vaste étendue et l'élévation de cet édifice colossal transporte l'âme en même temps que sa majesté imposante l'atterre. L'homme s'y trouve à la fois bien grand et très-petit; grand, par ce chef-d'œuvre de ses mains où se révèle d'une manière si frappante sa haute destination; très-petit, en présence de l'Infini qui paraît habiter spécialement dans ce lieu et y laisser percer quelques reflets de ses divins attributs. Sous la double émotion de ces sentiments, on se sent irrésistiblement porté à la prière. Le recueillement, le respect et l'adoration, s'insinuent comme mêlés dans dans votre âme et vous entraînent au pied des autels.

Nous avançons donc vers le haut de la grande nef. En continuant de marcher, nous apercevons bientôt, sur la droite, dans une des nefs latérales, la chapelle du St-Sacrement, où un large prie-Dieu a été placé pour favoriser la dévotion des fidèles. Pendant quelques instants, nous conversâmes dans l'intime de notre âme avec le Dieu trois fois saint. Nous n'avions plus que quelques pas à faire pour arriver à la Confession de saint Pierre, et déjà je me dirigeais vers la balustrade couronnée de cent quatre-vingt-cinq lampes, lorsque je vis mes trois compagnons s'incliner devant une statue en bronze qui représente le Prince des Apôtres tenant dans sa main les clefs. Chacun d'eux mit la tête sous son pied droit et le baisa avant de s'éloigner. Naturellement je suivis ce bel exemple de soumission avec l'assurance bien fondée que ma foi trouverait un nouvel accroissement dans la vénération de cette image du premier des Pasteurs de l'Eglise. Enfin me voilà agenouillé devant le tombeau qui recèle les reliques des Saints Apôtres Pierre et Paul. Le but de mon voyage était en partie atteint. J'avais encore à voir le Souverain Pontife, et tout le reste ne m'était plus qu'accessoire. Aussi de vives actions de grâces furent-elles les premiers mouvements de mon cœur. Je fis ensuite, comme vous le comprenez, plusieurs demandes que j'avais projetées depuis longtemps pour moi, mes parents et mes amis. J'étais confus en pensant que de préférence à tant d'autres prêtres plus âgés et plus dignes, j'avais l'insigne privilège de me prosterner aux pieds des grands Apôtres qui ont servi de fondement à notre sainte Religion. Combien Dieu me veut de bien, me disais-je, pour m'accorder tant et de si grandes faveurs! Ah! si je ne lui étais pas tout dévoué maintenant, que je serais malheureux!

Mais j'entendis remuer près de moi. Mes compagnons se levaient et m'invitaient à regarder en haut et à considérer la première merveille du monde, la Coupole de l'immortel Michel-Ange Buonarroti. Ce grand artiste avait dit: "Les anciens ont cru que leur Panthéon était un miracle de génie; eh bien, moi, je veux le placer à deux cents pieds dans les airs." C'était donc ce travail sans égal que nous avions au dessus de nos têtes. Je fus frappé d'abord par les parures suivantes: des lettres d'or dans la frise circulaire de la base: *Tu es Petrus, et super hanc petram edificabo Ecclesiam meam, et porte inferi non prevalebunt adversus eam. Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.* Dans un temps comme celui-ci ou nous étions, temps d'orages et de bouleversements pour l'Eglise catholique, ces paroles avaient une grande actualité. Naturellement nous fîmes cette réflexion que l'on aurait bien tort de s'ingérer sur le résultat des persécutions qui, à la vérité, font souffrir l'Eglise, mais qui ne sauraient jamais l'ébranler. En jetant un coup d'œil dans la hauteur de la coupole, l'esprit se persuade aisément qu'il entrevoit la porte du ciel. Les brillantes mosaïques dont elle est ornée représentent la Religion du Christ assise sur les paroles de son divin fondateur, puis, au dessus, dans un enlacement qui semble inaccessible, à quatre cents pieds de terre, le Maître souverain de toute chose étendant sa protection sur son œuvre la plus chère. Les mosaïques sont taillées de telle sorte et si parfaites, que même à cette hauteur les personnages sont bien visibles et paraissent naturels. C'est ici que se trouve... (j'ai déjà dit cela

te) que le Saint Père viendra au jour de Noël offrir la victime sainte et que nous serons témoins du plus grand et du plus touchant spectacle qu'il soit possible de contempler sur la terre. Pour le moment, continuons notre course jusqu'à l'extrémité du temple où l'on conserve précieusement un bien vénérable relique, la véritable chaire de saint Pierre. Qu'il est digne de respect ce siège sur lequel s'est assis tant de fois le chef des Apôtres, le premier pontife de notre divine religion! Siége mille fois plus honorable et plus puissant que le trône des potentats de la terre! Ceux-ci ont souvent enchaîné leur trône d'abus de pouvoir et de crimes; finalement il a été ébranlé et renversé. Mais le siège de Pierre a toujours été intact; ferme comme le roc, il s'est ri des épreuves et des orages. C'est pourquoi on lui accorde aujourd'hui des honneurs particuliers et pour lui élever un monument convenable on n'a pas hésité à dépenser la somme de cent mille piastres. Cette chaire en bois est recouverte d'un vêtement en bronze doré, d'un travail exquis. Elle est supportée par quatre statues colossales qui tiennent, chacune, d'une main, un des pieds. Ces statues représentent quatre Pères de l'Eglise, saint Augustin, saint Ambroise, saint Athanase et saint Chrysostôme. Il y a une idée qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans cette figure de la chaire de Pierre soutenue par les quatre principaux Docteurs de l'Eglise Grecque et Latine. Elle rend d'abord sensible la vérité de l'histoire, et elle annonce en même temps la soumission des plus belles intelligences comme l'attachement des plus nobles cœurs à l'enseignement du St-Siège. Ce monument est surmonté d'un autre objet d'un très-grand prix et du plus bel effet, on l'appelle *La Gloire*. C'est un immense rayonnement partant d'un Jehova comme d'un centre, s'élevant en tout sens, d'un côté s'élevait jusqu'à la voûte, de l'autre descendant jusqu'à la chaire de saint Pierre, et reflétant au loin des rayons à travers lesquels on voit sourire de petits anges. Le tout est en bronze doré d'un grand éclat. En considérant cet ensemble qui orne si brillamment le fond du sanctuaire, on croit voir de ses yeux la lumière jaillir du sein de la Divinité jusqu'ici bas sur la chaire du prince des apôtres, l'illuminer pour de là se réfléchir sur le monde et le préserver des ténèbres de l'erreur, comme cela s'opère réellement dans l'ordre moral. Il n'est pas assez étonnant que les plus hautes intelligences humaines se constituent par honneur et par devoir les défenseurs et les appuis d'une chaire si lumineuse et si divinement éclairée. C'est vis-à-vis et un peu en avant de cette chaire qu'est placé le trône du St-Père dans les cérémonies pontificales, et c'est de là qu'il proclame ses décrets à tout l'univers catholique. De chaque côté sont les splendides tombeaux de Paul III, et d'Urban VIII. Le premier est l'œuvre de Michel-Ange qui a déployé tout son génie pour l'exécuter. Deux statues en marbre blanc lui servent d'ornements principaux, la Prudence et la Justice. Cette dernière surtout est si parfaite que l'on jurerait qu'elle est vivante, n'était son poli glacé et privé de coloris.

Nous étions parvenus à l'extrémité du temple en montant par la nef principale et à main droite en laissant le portique. Il nous faut maintenant revenir sur nos pas pour continuer la visite de la vaste basilique. Prenons encore à main droite, mais cette fois en descendant vers le portique. Lissant l'immense sanctuaire où s'assied le Collège des Cardinaux en présence du St-Père, nous arrivons de nouveau à la Confession. Ici, l'on admire le riche baldaquin qui s'élève au-dessus de l'autel pontifical. Il est supporté par quatre grandes colonnes, totes, toutes sculptées et remplies d'ossements de martyrs; il coïncide exactement avec le milieu de la coupole. La voûte qui l'abrite se trouve par conséquent à quatre cents pieds au dessus de l'autel, ornée des tableaux dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce baldaquin est aussi en bronze doré; mais son grand mérite c'est d'avoir été exécuté par le Bernin. Quoiqu'il paraisse peu élevé comparativement au reste de l'édifice, il a néanmoins quatre-vingt-quinze pieds de hauteur. Gagnant le transept, toujours sur la droite, vous avez devant vous une autre nef qui pourrait se comparer à une grande cathédrale. Vous passez tout-à-coup devant les statues héroïques de St-André et de St-Hélène, devant des chapelles où les marbres les plus rares, les mosaïques les plus parfaites charment vos regards, devant des tombeaux de papes pour lesquels seuls il faudrait toute une étude. Ici, c'est une brillante mosaïque où St-Pierre est représenté guérissant le boiteux à la porte du temple; la, c'est St-Léon I s'opposant à la marche du farouche Attila. Plus loin, vous êtes témoin de la transfiguration sur le Thabor. La chose est si bien faite que vous croyez y assister. Voyez la figure de Notre-Seigneur, elle est si brillante qu'elle vous éblouit comme la vue du soleil. Au premier instant vous avez bien aperçu les traits de cette figure adorable, mais c'est en vain que vous les cherchez encore, il n'y a plus qu'un foyer de lumière. Voilà maintenant un tombeau qui se cache à moitié derrière une draperie. Des perfections qui sont en évidence vous font regretter de ne pas tout voir, et vous tendez la main pour soulever l'immense rideau... Arrêtez, c'est du marbre comme ailleurs.

Quand vous faites le tour de St-Pierre, vous passez ainsi devant une foule de monuments tenant un langage qui souvent parle au cœur autant qu'aux yeux. En continuant par la nef latérale, vous pouvez remarquer la splendide Chapelle du Chapitre, après laquelle vient le mausolée des Stuarts dit au ciseau de Canova, puis la Chapelle des Fontaines où chaque objet brille du reflet de l'angélique innocence. A chaque pas vous rencontrez des chapelles remplies d'objets précieux, ouvrages de l'art et du génie, et vous y passeriez des heures entières sans cesser d'admirer toujours de nouvelles beautés. Rendu au bas de la nef, vous portez le regard de l'autre côté de la basilique, et voilà que vous êtes attiré par le groupe immortel de Michel-Ange, où la Mère de Dieu est représentée tenant son Fils mort sur ses genoux. A la distance où vous êtes, vous ne pouvez distinguer suffisamment, et vous traversez. Quel spectacle alors se présente sous vos yeux! Ah! c'est là que vous comprenez bien cette parole si remplie de tristesse qu'exprimait autrefois le prophète: "O vous qui passez par le chemin, voyez si il est une douleur semblable à ma douleur!" Nous sommes ici dans une nef opposée à celle que nous venons de parcourir. Suivons-la en remontant et bientôt nous arrivons devant la Chapelle de saint Sébastien, ce héros connu par sa foi inébranlable comme par sa rare valeur. Vient ensuite la magnifique Chapelle du Saint Sacrement dont je vous ai déjà dit un mot. Avec quel intérêt vous y a-t-on pas placé la belle mosaïque de la communion de saint Jérôme! Enfin nous

voilà devant un autre monument bien remarquable, le tombeau de Clément XIII. La porte payée sur leurs énormes pattes. Le premier sentiment que l'on éprouve en les voyant est un sentiment de frayeur et l'on est tenté de reculer. Néanmoins après les avoir considérés plus attentivement, jugeant qu'ils sont endormis, vous vous approchez; bien plus, vous osez toucher de la main la crinière du premier, puis, votre hardiesse augmentant toujours, vous finissez par mesurer ses griffes meurtrières. Celui-ci est profondément assoupi ou il veut bien se laisser faire. Mais voulez-vous porter vos caresses de l'autre côté, un œil tout grand ouvert et enflammé, une gueule de laquelle semble sortir le rugissement de la colère, des griffes qui s'allongent et s'apprennent à vous saisir, vous glaçant d'effroi. Vous êtes si près de la réalité que vous n'avez pas le courage d'avancer. Ces lions sont l'ouvrage de Canova, et les Romains, pour les désigner, disent: "Le lion qui dort et l'autre qui ne dort pas."

Que d'autres chefs-d'œuvre n'y a-t-il pas encore dans cette vénérable basilique où les plus grands génies se sont donné la main pour l'embellir et en faire le premier temple du monde! Que de saintes reliques surtout en font un lieu des plus touchants et des plus chers au cœur d'un catholique! Mais revenons à la nef du milieu que nous avons parcourue d'abord, et considérons de nouveau les proportions colossales du majestueux édifice. C'est à présent qu'il va bien nous apparaître dans sa véritable grandeur. Le temps, la marche, les comparaisons, tout aura concouru à nous faire envisager les choses dans leur réalité. Nous joindrions maintenant quelques chiffres à nos impressions et nous dirons ensuite s'il est un temple quelque part qui puisse égaler celui-ci et si c'est avec droit qu'on l'appelle le premier merveille du monde.

Il y a cinq nefs dans St-Pierre, dont une grande qui mesure toute la longueur du gigantesque édifice, et quatre petites qui s'étendent du portique au transept seulement. La première, celle qui frappe si singulièrement les regards en entrant, couvre un espace de six cent trente pieds (mesure anglaise) sur quatre-vingt-sept, et s'élève à une hauteur de cent cinquante trois pieds, du pavé à la voûte, c'est-à-dire, cinquante trois pieds de plus que la tour de notre cathédrale. La largeur dans le transept est de quatre cent quarante six pieds, et celle de chacune des petites nefs est de vingt et un pieds sans compter l'épaisseur des énormes piliers qui les séparent. D'un autre côté, la Coupole, que nous connaissons déjà, s'élève à une hauteur de quatre cent cinquante pieds, du sol à l'extrémité de la croix qui la domine. Si, après cela, nous considérons que dans toute cette immense construction il n'entre pas une seule pièce de bois, que tout y est pierre, métal, marbre, bronze et mosaïque, nous aurons peut-être un nouveau sujet d'être étonnés. Il va sans dire que dans un si vaste temple, il peut se chanter, à la fois, plusieurs messes, et plusieurs prédicateurs y pourraient annoncer en même temps la parole de Dieu, dans le même inconvénient. A ce sujet, vous saluez peut-être à savoir que notre saint Père, Pie IX, tant âgé qu'il soit, possède une voix si puissante et si sonore, qu'elle s'y fait entendre presque partout distinctement. J'ai pu m'en convaincre moi-même à la messe de Noël.

Pour terminer, je vous dirai que l'église de saint Pierre de Rome, non seulement me paraît être un temple digne de la Papauté et du Vicaire de Jésus-Christ, mais me semble être encore la plus belle image de notre sainte religion qui soit sortie de la main des hommes. Tout y est symbolique. La hauteur de l'édifice, où la meilleure vue saisit à peine les détails, annonce bien la hauteur des divins enseignements dont les sommets dépassent à la portée de l'esprit humain; la grandeur des proportions, l'ampleur de la doctrine chrétienne; la régularité et l'exactitude des lignes, l'exactitude et la justesse de ses règles; la jonction et la convenance de tant de parties diverses, l'union et la concordance de tant de points différents de doctrine; la multiplicité et la diversité des objets d'art et des richesses que le visiteur ne peut embrasser d'un seul coup d'œil et ne connaît que par une longue suite de longues observations, l'abondance et la variété des beautés, des trésors et des splendeurs de la religion, qui s'éparpillent peu à peu, mais qui se dévoilent sans cesse aux yeux étonnés de l'esprit observateur et méditatif. Les cinq nefs qu'abrite St-Pierre sont une représentation frappante des cinq parties du monde que l'Eglise renferme dans son sein. Les énormes et solides piliers de ce temple se figurent ces intelligences vigoureuses qu'on nomme les Pères ou les Docteurs de l'Eglise et qui, se donnant la main dans la succession des temps, ont servi, comme des colonnes inébranlables, à soutenir l'édifice de la vérité. Toutes ces chapelles disposées dans les nefs latérales, autour de la Confession de saint Pierre, me font l'effet des diverses nations catholiques assises dans l'univers autour de l'Eglise Romaine. Si j'aperçois les deux ouvertures au-dessus de l'autel où repose le Prince des Apôtres et où se tient son successeur, je m'en suis nullement surpris, parce que je sais que Pierre ne porte pas en vain les clefs du royaume céleste, et que dans la religion catholique l'espace est libre de la terre au sein de la Divinité. Enfin, si le sommet de la Coupole porte la croix dans les nues, au-dessus de tout objet terrestre, n'est-ce pas pour nous dire qu'il n'y a rien sur la terre de plus grand ni de plus vénérable, qu'elle doit tout dominer, tout attirer, tout élever dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, et qu'ainsi elle est l'unique espérance du genre humain?

Mais je m'arrête... jusqu'ici si je ne suis déjà poussé les comparaisons? Vous me pardonnez de vous avoir fait partager les impressions que fait naître St-Pierre de Rome. Je voulais seulement vous dire qu'il est bien convenable que le plus beau temple de l'univers appartienne à la seule vraie, à la seule grande, à la seule sainte religion qu'il y ait. Il nous sera donné d'y revenir encore une fois à la grande fête de Noël, où la messe du jour sera chantée par notre St-Père le Pape, entouré de tout ce qu'il y a d'illustre et de brillant parmi les grands personnages de Rome.

[A Continuer.]

Nouvelles Etrangères.

Paris, 2 avril.

La Prusse et l'Autriche arment sérieusement. Ce qui est plus caractéristique encore, ces deux puissances s'efforcent d'attirer à elles les sympathies des puissances secondaires et des petits Etats allemands. En tenant ces efforts, Vienne et Berlin n'obéissent pas au même mobile. La tactique révolutionnaire à l'égard de l'Autriche consiste depuis longtemps à nier son caractère allemand, quand il s'agit de l'Allemagne, sans à la faire valoir. Bien haut quand il

s'agit des autres provinces de l'empire. Cette tactique ne change rien aux faits, et la politique de l'Autriche à l'égard de l'Allemagne est essentiellement conservatrice; elle a le respect de la tradition, et si elle cherche la prépondérance que son importance et son droit de priorité lui méritent, elle ne cherche ni l'absorption des faibles, ni l'abaissement des autres. La Prusse a d'autres idées, un autre but. Elle veut s'agrandir. C'est le parvenu qui n'aime du sol que ce qu'il n'a pas. Sans attaches profondes autour d'elle, elle voit dans tout acte d'indépendance une menace et une critique dans tout exposé de principes. Elle ne rêve que d'annexions, et tous ses calculs se font en prévision d'un renouveau de territoire. En ce moment M. de Bismark demande aux Etats Allemands si la Prusse peut compter sur leur appui, le cas échéant d'une guerre. Selon les réponses, M. de Bismark fera son plan de campagne; il notera ceux qui devront vivre et ceux qui devront mourir, s'il est le plus fort. Nous ne croyons pas exagérer. L'enjeu de la partie qui va se jouer est bien moins les duchés de l'Elbe que la prépondérance en Allemagne. L'Autriche cherche la consolidation de son influence, la Prusse la réalisation de ses plans. La politique de M. de Bismark est éminemment à moi ou avec moi. M. de Cavour a un successeur à Berlin, et il n'a manqué jusqu'ici à ce successeur que le concours effectif d'une grande puissance pour dévorer l'artichaut germanique.

L'alliance avec l'Italie, trop dénoncée et trop rationnelle pour n'être pas vraie, est un héchement vers le concours effectif. Si la guerre commence, c'en sera bientôt fait des résolutions d'abstention des autres puissances européennes. Reste à savoir si la Prusse s'appuiera sur Saint-Petersbourg ou sur Paris, si ces modifications de territoires à titres de compensations s'exécuteront du côté du Rhin ou du côté de la Vistule. Au premier coup d'œil, il semble que la France et la Russie soient indifférentes à ce qui se passe. Quelques journaux parlent du conflit allemand, mais les gouvernements sont impénétrables. Ici on prépare l'enquête agricole; là bas, on fait des avances au libéralisme. Les préoccupations intérieures semblent tout absorber. Nous n'écouterons personne en disant que ce silence est affecté, et bien des gens sérieux pensent, avec nous, que le premier coup de canon tiré entre l'Autriche et la Prusse résonnera dans le monde entier. Lord Palmerston disait que l'affaire des Duchés serait l'allumette qui mettrait le feu à l'Europe. L'allumette n'est pas éteinte, et l'on croit généralement que l'incendie n'est pas loin.

Nous lisons dans le Monde du 3 courant:

Hier à eu lieu, suivant l'usage à l'église métropolitaine de Notre-Dame, la communion pascale des hommes. L'assistance était plus nombreuse encore que les années précédentes. A cette heure où de graves périls menacent l'Eglise, il semble que ses enfants aient voulu faire acte public d'attachement à la foi. L'assemblée était profondément recueillie, et au début de la communion, quand tous les assistants entendirent le *Credo*, plus d'un pensait sans doute, parmi ces hommes de tout rang, de tout âge, de toute profession qu'à un moment donné cette solennelle affirmation pourrait avoir son poids dans les conseils et dans les destinées de la France.

Mgr l'Archevêque présidait cette cérémonie. Après la communion, Sa Grandeur a prononcé une allocution éloquentes sur le grand mal de notre siècle: l'esprit d'indépendance, qui livre à toutes les erreurs, à toutes les fautes, à tous les crimes, tant d'esprits impatients du joug de la vérité, de la discipline, des lois. Sa Grandeur a fait aussi ressortir la beauté de cet acte collectif qui venait de s'accomplir et elle a reporté au R. P. Félix, prédicateur de la station de Carême, la part d'honneur qui lui revenait légitimement pour avoir si bien préparé cette ample moisson.

La note autrichienne adressée à la Prusse a été remise le 31 mars dernier à M. de Bismark par M. de Karoly. Elle a été depuis communiquée aux divers gouvernements de l'Allemagne et aux puissances étrangères. Voici le sens qu'on en donne:

"Il est parvenu à la connaissance du gouvernement impérial et royal que, pour ne point assumer la responsabilité d'avoir fait naître des craintes relativement à la conservation de la paix, le gouvernement prussien accuse la cour de Vienne d'intentions hostiles, et qu'il a même été jusqu'à insinuer l'éventualité d'une agression armée de l'Autriche contre la Prusse.

"Quoique le peu de fondement de pareilles assertions soit notoire et généralement reconnu en Europe, le gouvernement doit toutefois mettre du prix à protester contre une incalculable en opposition flagrante avec l'évidence des faits. Le sousigné a en conséquence, été chargé de déclarer catégoriquement au comte de Bismark que rien ne saurait être plus éloigné des intentions de S. M. l'Empereur qu'une action offensive dirigée contre la Prusse. Non seulement les sentiments d'amitié, tant pour la personne du roi, que pour le royaume de Prusse dont l'Empereur a si souvent donné la preuve par ses actes et ses paroles, excluent de formallement de pareilles intentions; mais, d'un autre côté, l'Empereur n'oubliera pas les devoirs que l'Autriche et la Prusse ont solennellement acceptés, en signant le pacte fédéral allemand. S. M. l'Empereur est fermement décidé à ne pas se mettre, par sa part, en contradiction avec les stipulations de l'art. XI de l'acte fédéral qui interdit aux membres de la confédération de poursuivre par la force le redressement de leurs griefs.

Une lettre particulière de Paris expose dans les termes suivants la situation de l'Allemagne:

Paris, 1er av. il.
Maintenant, si j'examine de près les griefs de la Prusse contre l'Autriche, je suis bien obligé de reconnaître que la question des duchés n'est que le prétexte de la guerre. Depuis que le comte de Bismark est arrivé aux affaires, la politique prussienne a constamment tenu vers trois buts; obtenir la réforme de la constitution fédérale; avoir le commandement supérieur de toutes les forces réunies de la Diète germanique, et, enfin, posséder le droit de représenter diplomatiquement la confédération germanique à l'étranger, à l'exclusion de toute autre puissance allemande. A la réalisation de ces vœux, le cabinet de Berlin n'a vu qu'un obstacle, l'Autriche

C'est donc l'Autriche qu'il faut battre, humilier et amoindrir, et c'est à ce résultat que le comte de Bismarck espère atteindre, surtout avec l'appui de l'Italie. Mais même pour tenter de soulever la Vénétie et de se l'annexer, le cabinet de Florence voudrait-il prendre part à une guerre qui va renverser l'Europe, pour arriver ensuite à la solution de la majorité des questions pendantes? Voilà la principale des questions. Quelques personnes bien informées prétent à l'Italie le désir de conserver une neutralité semblable à celle de la France et de profiter, s'il y a lieu, des résultats de la lutte, sans chercher à en profiter aucun.

Il est clair que depuis deux ans, la politique prussienne a été une politique d'observation d'une part, et d'usurpation de l'autre. En outre, que la pensée intime du comte de Bismarck se traîne tout entière, lorsqu'il allègue que les institutions fédérales ne suffisent plus pour faire participer l'Allemagne à une politique active, nationale et française. On ne peut empêcher de sourire en voyant le comte, lui qui a nié constamment les droits de puissances secondaires, inquiéter du peu d'étendue de ces droits et déclarer qu'il en veut le développement.

Liste des Agents pour le "Journal."

Nous publions ci-dessous la liste de nos principaux agents. Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pourront en verser le montant soit entre les mains de nos agents soit à notre bureau.

- Montréal, C. O. Beauchemin & Valois.
Maskinongé, H. E. Gallipault, Ecr.
Rivière du Loup, L. J. Bourret, Ecr.
Yamachiche, E. Lacroix, Ecr.
St. Barnabé, M. X. Bellonare, Ecr.
St. Anne la Pérade, M. Prosper Desoblon, Ecr.
St. Geneviève, Narcisse Massicot, Ecr.
La Baie du Febvre, L. D. Gélinas, Ecr.
Nicolet, Théophile Rousseau, Ecr.
St. Grégoire, G. A. Bourgeois, Ecr. M. D.
Béancourt, M. H. Dumont, Ecr.
Stentilly, M. Ludger Brunel, Ecr.
St. Omer, G. Ed. Houde, Ecr.
Arthabaska, Chs. J. Powell, Ecr.
Stanford, M. L. N. Dargis, Ecr.
St. Monique, Joseph Perreault, Ecr.
Pierreville, Louis Gill, Ecr.
St. Léon, J. A. Gravel, Ecr.

LES TROIS-RIVIÈRES, VENDREDI, 27 AVRIL 1866.

Nous commençons aujourd'hui la publication de la correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick et ses anciens conseillers au sujet de la résignation de ces derniers. Malgré la longueur de ces documents dont nous empruntons la traduction au Journal de Québec, nous avons cru devoir les reproduire en entier, vu leur importance. Le lecteur en les étudiant pourra mieux juger de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le Nouveau-Brunswick ainsi que de la nature de la crise survenue dernièrement dans cette province. Il verra en outre que les principes constitutionnels ont été violés, envers l'ancien cabinet ou envers le Conseil Législatif. Il s'apercevra aussi facilement du langage irrespectueux de l'hon. M. Smith envers le chef de l'Etat.

Une chose ressort bien clairement de cette correspondance, c'est que la politique vacillante et indéterminée de M. Smith a été la principale, pour ne pas dire, l'unique cause de la crise qui l'a fait descendre du pouvoir. Celui qui revendique aujourd'hui avec tant d'emphase les principes parlementaires en sa faveur est celui-là même qui a conseillé à l'hon. M. Gogdon de retarder pendant dix-neuf jours la réponse à l'adresse du Conseil Législatif. C'est lui encore qui affirme avec une ignorance pour le moins surprenante dans un chef de gouvernement que la Chambre Haute a outrepassé ses pouvoirs en faisant usage du droit de pétition, droit qui appartient à tout sujet britannique et qui selon l'hon. M. Smith n'appartiendrait pas à une branche importante de la législature d'un pays.

Comme nous l'avons promis nous revenons aujourd'hui sur l'article suggéré au Défricheur par les derniers écrits publiés dans le Canadien. Après avoir exprimé le regret de voir le Canadien combattre si tard le "projet bédard" de la Confédération, le Défricheur constate que le peuple du district de Montréal, le peuple du district de Québec, le clergé de ce dernier district, celui du district des Trois-Rivières, enfin le clergé en général n'entendent pas l'appel du Canadien "c'est à dire qu'ils sont en faveur de la Confédération. Or le Défricheur nous a dit bien souvent que le peuple était opposé à la Confédération, que s'il y avait aujourd'hui des élections générales il rejeterait ceux qui l'ont trahi, en votant pour le projet de la convention de Québec. Mais, dites-nous donc ce que vous appelez "le peuple"? Qu'entendez-vous par ce mot que vous avez si souvent à la bouche et que vous paraissez ne comprendre guère? Vous nous représentez une grande partie du peuple du Bas-Canada, la partie la plus éclairée et la plus intelligente comme étant en faveur de la Confédération et vous nous dites ensuite que le peuple en général est opposé à cette même mesure. Mais par quelle règle de logique arrivez-vous à cette conclusion? Après avoir admis que l'appel du Canadien ne sera pas entendu par la plus grande partie du Bas-Canada, comment pouvez-vous arriver à cette déduction que le peuple du Bas-Canada est opposé à la mesure de la Confédération? Voici, si nous ne nous trompons pas, par quel tour de force, vous en revenez à cette conséquence. L'opinion publique, c'est vous. Vous vous constituez seul l'organe du peuple. Vous prétendez avoir seul le droit de dire ce que le peuple pense, ce que le peuple veut. Or que vous êtes opposé à une mesure, vous prétendez que le peuple y est aussi opposé, comme s'il était nécessairement obligé de vous suivre, de sanctionner tous vos désirs, de corroborer toutes vos opinions. Soul aussi vous prétendez travailler dans les intérêts du peuple, seul vous prétendez avoir en vue son bonheur et sa prospérité. Tous les autres ne sont que des traitres, que des infâmes salariés du gouvernement qui comptent sa ruine et son malheur, qui travaillent à le faire disparaître dans le tour de l'engulfement. La nationalité, le patriotisme n'a d'être prêtres que vous et vos semblables. Et si vous avez donc fait pour vous constituer ainsi seul interprète de l'opinion du pays? Ou sont

les immenses services que vous avez rendus à la cause nationale? Est-ce pour avoir déversé l'injure et le mépris sur nos institutions religieuses, est-ce pour avoir lancé les plus grosses insultes à la face de nos évêques et de nos prêtres, est-ce pour avoir, décrié votre pays au profit des institutions républicaines de nos voisins, est-ce pour avoir mille et mille fois répété que l'on mourrait de faim dans ce pays et que l'on vivait en seigneur dans la république voisine? Est-ce pour avoir prêché les doctrines les plus funestes au sein de nos populations catholiques et patriotes que vous pensez aujourd'hui être seul digne de représenter l'opinion publique? Certes, si l'on en était rendu à ce point, nous aurions lieu de craindre beaucoup pour le pays. S'il fallait que la nationalité canadienne n'eût d'autre partisan fidèle qu'un pitoyable charlatan politique, elle n'existerait certainement pas longtemps.

Il y a dans l'article du Défricheur dont nous nous occupons aujourd'hui une insulte sanglante jetée à la face de tout le clergé. Il y est dit en termes clairs que le clergé est en faveur d'un "projet diabolique". Ainsi le clergé, que l'on a toujours considéré comme le plus ferme rempart de notre nationalité, le rédacteur du Défricheur l'accuse de compléter la ruine de cette nationalité et de se ranger dans la parti des traitres. Est-ce au nom des Cantons de l'Est que vous proférez cette accusation? La population canadienne et catholique de ces cantons accepte-t-elle aujourd'hui la solidarité de vos paroles? Nous le demandons aujourd'hui à tous les habitants des Cantons de l'Est, le rédacteur du Défricheur, le représentant des cantons de Drummond et d'Arthabaska, exprime-t-il, leur sentiment envers le clergé, lorsqu'il l'accuse d'être en faveur d'un "projet diabolique"? S'ils n'acceptent pas la responsabilité de ces paroles injurieuses au dernier degré, qu'ils renient alors celui qui prétend les proférer en leur nom, qui aux yeux du pays les en rend solidaires. C'est à eux de dire si le clergé qui a rendu les services les plus éminents au pays, qui a tant fait, tant travaillé pour la colonisation des Cantons de l'Est, n'a d'autre récompense à attendre, de ces mêmes Cantons, que des insultes de la part d'un homme qui se donne comme leur organe, qui dit être chargé de parler en leur nom.

Et c'est après avoir proféré crument cette injure que le Défricheur parlant du rôle que doit jouer le clergé s'écrie:

"Qu'il reste à ses occupations spéciales qu'il soit honoré de tous les partis, que le peuple soit laissé à lui-même etc., etc."

Commencez donc par l'honorer vous-même, commencez donc par lui porter respect, vous en avez grandement besoin pour réparer tous les outrages que vous lui avez lancés dans le cours de votre carrière publique. Nous comprenons assez facilement que vous vouliez voir le peuple laissé à lui-même. Votre but a toujours été et est encore de le tromper et de l'escamoter. Vous n'aimez pas que les pasteurs instruisent leurs ouailles de leurs devoirs politiques, devoirs dont ils sont responsables devant leur conscience et devant Dieu, parce que vous n'ignorez pas, que devant de semblables docteurs, les chrétiens politiques, (et il y en a quelques-uns dans notre parlement actuel) ne jouiraient pas de beaucoup d'influence. Ah! vos ambitions personnelles n'arrêteraient pas le clergé dans l'accomplissement d'un de ses devoirs, et vos doctrines échevelées ne le dépourraient d'aucun de ses droits. Vous avez beau faire appel aux vieillards, aux hommes actifs, aux jeunes libéraux pour violenter et torturer l'opinion publique qui demeure impassible au milieu de tous vos cris d'alarme, vos efforts ne feront pas révenir le peuple de la décision qu'il a prise sur la question de la Confédération par la voix de ses représentants. Et ceux qui ont voté pour cette mesure ne craignent pas, plus que vous de se présenter devant leurs constituants aux prochaines élections. Le désespoir dans lequel vous êtes tombé depuis quelque temps vous fait prononcer des paroles dont il vous sera peut-être difficile plus tard de porter la responsabilité.

Vous dites en terminant: "Quand à la presse, son rôle est tout tracé. Nous voulons parler de la presse qui vit de ses propres ressources."

Sous l'administration McDonald-Dorion, le Défricheur vivait-il alors de ses propres ressources? Voudrait-il bien nous dire le montant de l'argent de la province qu'il a reçu pendant le temps qu'a duré cette administration et pourquoi il l'a reçu? Il serait curieux d'avoir un état de tout ce qui s'est alors passé entre MM. Dorion & Dorion. Nous remercierions le député qui prendrait la chose en main. Ce n'est que lorsqu'on n'en jouit pas que l'on en a le gaspillage des deniers publics et que tous les quéteurs de popularité cherchent à soulever le peuple contre les dépenses nécessaires encourues par l'administration.

Le dernier numéro de la Gazette officielle contient la lettre de félicitation suivante de M. Cardwell sur la promptitude avec laquelle les volontaires du Canada ont répondu à l'appel qui leur a été fait pour protéger la frontière contre toute invasion de Féniens. Elle reconnaît en termes explicites la loyauté manifestée en cette circonstance par notre force volontaire et exprime la satisfaction qu'en a éprouvée le gouvernement de Sa Majesté.

Quartiers-Généraux, 20 avril. Son Excellence, le Gouverneur-Général et commandant-en-Chef a le plaisir de publier la lettre suivante pour l'information des volontaires. Downing Street, 31 mars 1866.

My Lord, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche télégraphique du 9 mars, transmettant une copie d'une minute du Conseil Exécutif du Canada, dans laquelle vos ministres signifient leurs concours dans les vues du Ministre de la Milice pour l'appel aux armes d'une force de 10,000 volontaires, vu la conspiration des Féniens contre le Canada.

Votre Seigneurie parle aussi, dans la même dépêche de la promptitude avec laquelle on a répondu à cet appel. J'ai l'honneur d'exprimer à votre Seigneurie l'inexprimable satisfaction éprouvée, par le gouvernement de Sa Majesté à la vue de cet esprit de loyauté et d'ardeur que les volontaires du Canada ont déployé en cette occasion.

En foi de quoi j'ai signé. EDWARD CARDWELL.

En outre M. Gladstone dans un récent discours prononcé le 5 du courant à Liverpool, lors d'une démonstration faite par le parti de la réforme a dit, que si basou en était, il n'y eut pas une seule ressource que possédât la Grande-Bretagne qui ne serait pas employée à assister les colons de l'Amérique britannique pour repousser l'invasion injuste dont elles sont menacées. Ce sont là des paroles en tout point conformes à la promesse faite à la députation canadienne de l'été dernier, et elles nous montrent que le ministère actuel n'entend pas se délier de l'engagement solennel pris au nom de la Grande-Bretagne par son prédécesseur.

Les partisans de l'annexion ont mauvaise grâce à vouloir faire prédominer dans l'esprit des Canadiens l'amour du régime républicain de nos voisins à la loyauté due à la Couronne britannique. La conduite tenue par le gouvernement américain par rapport au mouvement féniens nous enseigne comment les hommes d'Etat de la Maison Blanche pratiqueraient à notre égard les principes d'équité et de justice. Si les menaces d'invasion et tout le tapage des Féniens ont eu pour but de faire échouer la Confédération et de faire progresser la cause de l'annexion, il nous faut avouer que le moyen pris pour obtenir cette fin, ne témoigne point en faveur de la sagesse et de l'habileté de la politique américaine. Nos annexionnistes auraient dû donner, dans leur propre intérêt, des meilleurs conseils aux meneurs de ce mouvement presque inouï dans les annales de l'histoire humaine.

Le Défricheur nous est arrivé ces jours derniers avec la nouvelle suivante:

"On dit que M. Sazor, curé de St. Christophe d'Arthabaska doit remplacer M. Bailey, décédé à St. Pierre les Beccquets, et que M. Pothier, curé de Warwick, remplacera M. Sazor."

A cela le Journal répond: Si aujourd'hui M. J. B. E. Dorion est acclamé à l'Évêché des Trois-Rivières et s'il est initié à tous les secrets de Monseigneur Thomas Dooke, c'est sans doute en récompense des immenses services qu'il a rendus à la religion dans le temps qu'il rédigeait l'avenir, et aussi en récompense des efforts extraordinairement extraordinaires qu'il a faits depuis dix ans pour inspirer aux habitants des Cantons de l'Est le respect dû au Prêtre, et aussi parce qu'il a eu l'extrême délicatesse de s'opposer seul à l'homologation de la répartition de la paroisse de Durham en janvier dernier, et aussi etc., etc., etc.

Navigation.

Une dépêche reçue hier de Québec nous annonce que le fleuve est maintenant entièrement libre. Le Montréal parti hier de la ville qui porte son nom est arrivé ici ce matin et est parti à six heures et demi pour Québec.

Le Québec doit laisser Montréal à deux heures P. M. demain, et passera la nuit ici samedi et partira dimanche pour Québec.

Le City, le Cadix et le Doré ont commencé leur service régulier.

La correspondance signée, "Un amateur de musique" renvoie au prochain numéro faute d'espace.

Le Parlement est encore prorogé jusqu'au 2 juin et non alors pour à dépêche des affaires.

Publications.

Nous accusons réception du Foyer Canadien pour le mois d'Avril. Voici le Sommaire de cette livraison:

LE PATRIOTISME (Suite), Le Vicomte Walsh. BIOGRAPHIE DE F. X. GARNEAU, L'abbé H. R. CASGRAIN.

CHRONIQUE, H. GÉRIN.

Nous avons également reçu le premier N° du 2me volume de l'Echo de la France. En commençant son second volume l'Echo annonce qu'il ne paraîtra que tous les quinze jours mais que chaque livraison aura 64 pages. Par ce moyen les écrits seront moins tronqués, ce qui est toujours assez désagréable pour le lecteur. Voici les matières que contient le dernier numéro que nous avons reçu: Remarque.—Opinion des journaux.—Valentine (Suite) H. Andral.—Les Mystères de la Photographie; René—Derniers Volumes des Œuvres de M. De Toqueville—G. de Beaucourt—L'Académie Française et les Mœurs Littéraires; réception de M. C. Doucet.—Aschéologie Biblique; Voyage en Terre Sainte par M. de Sauley, Membre de l'Institut, académie des inscriptions et belles-lettres. A. Bonnetty.—Dieu vous bénisse; Jérôme Dumoulin.—Correspondance de Londres.—La Philosophie (Fin).....Mgr l'Evêque d'Orléans, de l'Académie Française.—Revue Littéraire.—La Réforme du Luxe par le Théâtre.—La Famille Benoitin, Comédie par Victorien Sardou.....Antonin Rondelet.

Ferme attitude de l'Angleterre.

Tous les renseignements qui nous arrivent confirment ce que nous disions sur les énergiques représentations auxquelles le gouvernement américain a été obligé de céder.

On écrit de Londres à tous les journaux de Paris: "Les instructions les plus formelles ont été envoyées à Sir F. Bruce, notre ministre à Washington. Il doit demander au gouvernement des Etats-Unis d'avoir à réprimer immédiatement tout acte d'hostilité flagrante au Canada. On recommande instamment à Sir F. Bruce de tenir au gouvernement des Etats-Unis un langage très-amical, mais très-ferme. Dans le cas où le gouvernement américain ne tiendrait pas compte de ces remontrances, les relations diplomatiques entre l'Angleterre et les Etats-Unis seraient interrompues."

Nous lisons dans le Courrier St. Hyacinthe du 24 courant:

Dernièrement nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs à titre de renseignements, que le Conseil de St. Barnabé avait prohibé la vente des liqueurs spiritueuses. Aujourd'hui nous sommes heureux de publier le règlement même qui a été passé à cette occasion. En le parcourant, les amis de la saine morale devront être contents et satisfaits de voir l'unanimité avec laquelle ce règlement a été passé.

Tous les conseillers sans en excepter un seul, ont décrétoé que désormais, personne n'aurait dans les limites de la localité, le droit de vendre et de distribuer des boissons fortes, cet agent si puissante de démoralisation. Ces Conseillers ont tous compris qu'il y avait là pour eux un devoir impérieux à remplir. Nous devons les féliciter de n'avoir pas eu peur d'écouter la voix de leur conscience.

Les éloges que nous venons d'adresser à MM. les Conseillers de St. Barnabé, doivent être également, à MM. les conseillers du Comté d'Yamaska, qui, comme l'indique la correspondance que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes, tiennent la même ligne de conduite, et marchent dans la même voie avec autant d'énergie et de vigueur.

Nous l'avons dit, il est agréable pour la Presse de pouvoir constater un mouvement si marqué chez les populations de nos campagnes dans le sens de la bonne morale. La sobriété est la clef du succès et de la prospérité pour le cultivateur.

Un homme sobre est un homme qui comprend ses devoirs de citoyen et de père de famille. Un bon citoyen et un bon père de famille comprend qu'il doit travailler pour faire vivre honorablement ceux qui lui sont chers, sa femme et ses enfants.

Et de même que l'intempérance est un indice certain de celui qui y est adonné, est un homme oisif et paresseux, ainsi la sobriété est l'indice d'un homme travailleur, qui a à cœur le bonheur de sa famille.

Le Gouvernement Américain et les Féniens.

(D'un Correspondant de St. Etienne, N.-B.) N.-B. 21 avril.

Les troupes américaines font maintenant la garde à l'entrée du pont de Calais à St. Etienne. On ne se relâche pas des mesures de précautions et l'excitation se maintient.

Il y avait aujourd'hui beaucoup de féniens de ce côté-ci, assistant à nos exercices militaires. Quelques-uns des instructions reçues de Washington, les autorités américaines sont en grand émoi. Les chefs vont de l'un à l'autre et sont en consultations continuelles. Il n'y a pas moyen de rien savoir de ces officiers de douane et nous inferons nos renseignements de ce qui s'accomplit sous nos yeux.

Voici la circulaire qui a été reçue ici: Département du Trésor. 10 avril 1866.

MONSIEUR,

J'ai reçu avis par le Département de l'Etat, que les Féniens se proposent de violer les lois de la neutralité et que dans ce but des soldats et des armes passent dans votre port.

Vous exercerez toutes la vigilance possible pour empêcher, par tout les moyens légaux que vous donnez vos attributs officiels, toute infraction aux lois américaines de neutralité, et quand vous aurez quel-ques doutes sur votre compétence ou sur juridiction, vous vous adresserez à l'Avocat de District des Etats-Unis et vous suivrez ses avis.

H. McCULLOCH, Secrétaire du Trésor.

Il y a raison de croire que les branches du gouvernement, les Départements de l'Etat, de la Guerre, de la Marine et du Trésor ne s'accordent pas sur cette question. La saisie du schooner féniens Pray, sa mise en liberté par le département de la douane, son arrestation subséquente par les autorités de la marine, la saisie du schooner soi-disant féniens Perseverance, tout prouve qu'il y a conflit. Je pourrais dire ici que Killian, qui réclame son navire comme citoyen américain, n'ayant pas violé les lois de la neutralité, menace de s'adresser au président Johnson pour se faire remettre.

Le vapeur qui a amené le gén. Meade portait un détachement du troisième régiment d'artillerie des réguliers, ci-devant stationnés à Portland. Le vaisseau a pris en passant la compagnie au Fort Sullivan pour débarquer toute cette force à Calais.

Trois vaisseaux anglais sont arrivés, hier, et sont entrés dans la rivière Ste. Croix et la baie de Passamaquoddy. L'un d'eux est de Dunoon, de 84 canons, avec l'amiral Sir James Hope à bord et le 22e régiment d'infanterie anglaise. Un autre de ces vaisseaux apporte un bataillon d'artillerie de St Jean. (Minerve de Mercredi.)

Le "Québec."

Nous lisons dans la Minerve de mardi:

"Le Québec est arrivé!" telle était, hier, la nouvelle à l'ordre du jour. Il est de fait que ce vapeur sans rival est une véritable merveille pour le Canada et pour bien des pays, pourrions-nous ajouter.

Cette masse flottante s'est annoncée de bien loin, et à mesure qu'elle approchait, ses formes majestueuses, ses dômes si nettement, révélaient les immenses proportions du vapeur. Le Québec est entré dans notre port vers midi et demi, avec une vitesse de 6 lieues à l'heure. Une foule de citoyens l'attendaient au quai, et le public, admis à visiter la vapeur, s'y précipita, avec une inexprimable avidité d'y contempler les merveilles d'art que renferme le Québec.

Tout frappe le regard dans ce véritable palais: tout est vaste, splendide, grandiose. Rien, à l'intérieur, ne rappelle ce qu'est un édifice flottant, et nous nous croyons dans un de ces somptueux monuments d'architecture qu'on trouve dans les grandes villes. Le moindre détail a sa tournure particulière, le plus petit coin son cachet d'originalité et de grandeur. L'élegance la dispute à la richesse, et toutes les nuances de l'art s'y confondent dans un ensemble délicieux et un coup d'œil féérique.

Les travaux d'architecture sont exécutés avec une délicatesse et un goût surprenants. La chambre des dames n'est autre chose qu'un salon de la dernière somptuosité. Le grand salon offre quelque chose de si grandiose qu'on ne peut en donner la moindre idée. L'immense galerie qui va d'un bout à l'autre du vapeur et qui domine le salon découvert est en cejour massif, ainsi que les escaliers. Toutes les chambres ont un ameublement de première classe.

Il sera peut-être intéressant de donner les noms de ceux qui ont contribué à ce merveilleux bâtiment.

La partie en fer a été faite par MM. Barclay, Currie et Cie., de Glasgow, Ecosse, importée par morceaux en Canada, assemblée et disposée par MM. W. P. Bartley et Cie., dans les chantiers de MM. D. et T. McCarthy et Cie., à Sorel.

La partie en bois a été confiée à MM. D. T. McCarty et Cie. Les plans et les travaux préparatoires ont été faits par J. Shearer, Ecr., de Montréal. La main-d'œuvre a été exécutée à Sorel, par M. C. H. Beaulieu.

L'ameublement a été fourni par M. Noël Pratt, de Montréal. Les miroirs, rideaux et tapisseries par MM. T. et W. Hilton.

La chaudière, les ouvrages en fer et en plomb, l'appareil de chauffage a été fait par MM. Mitchell et Cie., de Montréal.

Les tapis ont été fournis par MM. R. Campbell et Cie., de Montréal.

Les dessins des vitres ont été confiés à M. J. E. Spence.

Les lampes, chandeliers, etc., viennent de chez M. E. Chanteloup, la coutellerie a été importée par M. Walker, de cette cité.

La vaisselle a été importée par MM. C. H. Davis et Cie., et la literie par MM. Desmartheu et Cie.

L'appareil de cuisine vient de chez MM. Prowse et McFarlane.

La peinture a été confiée à MM. Babineau et Gaudry, de Québec.

Longueur du vapeur..... 230 pds. Largeur..... 62 Nombre de lits..... 368 Le vapeur a coûté \$168,000.

Le Québec ne partira pas avant mercredi soir pour la ville dont il porte le nom, et nous croyons bien

qu'un grand nombre de personnes se passeront un voyage à Québec pour le seul plaisir d'essayer ce splendide vapeur, l'une des gloires de la Compagnie de Richelieu et magnifique témoignage en faveur des meneurs chargés de la diriger.

Province du Nouveau-Brunswick.

DÉMISSION DU CABINET.

Le Globe de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, du 11 du présent mois, publie toute la correspondance concernant la démission du ministère de cette Province. Nous en donnons la traduction:

A Son Excellence l'hon. Arthur Hamilton Gordon, Lieutenant-gouverneur et Commandant-en-chef de la Province du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil Exécutif en comité prend la liberté d'accuser réception du mémoire de Votre Excellence du 7 du courant et de la réponse y mentionnée, laquelle est comme suit:

Son Excellence le Lieutenant-gouverneur transmet à son Conseil une copie de la réponse qu'il a faite cette après-midi à une adresse du Conseil Législatif, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté une adresse la priant qu'il lui plaise de soumettre au Parlement impérial une mesure concernant l'union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

(Signé) ARTHUR GORDON. Fredericton, 7 avril 1866.

M. le Président et Honorables messieurs du Conseil Législatif,

Je vais immédiatement transmettre votre adresse au secrétaire d'Etat pour les colonies afin qu'elle puisse être déposée aux pieds du trône.

Sa Majesté la Reine a déjà voulu exprimer un intérêt profond pour l'union plus intime de ses domaines de l'Amérique du Nord et elle appréciera gracieusement, sans nul doute, cette expression ferme de vos opinions.

Je suis heureux de croire que l'aveu de votre désir que toute l'Amérique Britannique du Nord soit unie en une seule société, sous un gouvernement fort et efficace, ne peut que tendre à hâter l'accomplissement de cette grande mesure.

Le Conseil joint une copie de l'adresse dont il fait mention dans le document ci-dessus.

A Sa Très Excellence Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine:—Nous, loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif assemblé en Parlement Provincial, approchons humblement de Votre Majesté avec la conviction qu'une union de toutes les colonies anglaises nord-américaines de Votre Majesté basée sur les résolutions adoptées à la conférence des délégués de ces diverses colonies, tenue à Québec, le dixième jour d'octobre 1864, est un objet grandement désirable et essentiel à leur prospérité et à leur influence future, et propre véritablement à affermir et à perpétuer les liens qui les lient au trône et au gouvernement de Votre Gracieuse Majesté; et prions humblement Votre Majesté de vouloir soumettre au Parlement impérial une mesure ayant pour objet d'unir ainsi les colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince Edouard sous un seul gouvernement.

Le Conseil en réponse, fera remarquer respectueusement que, dans son opinion, il incombait à Votre Excellence de consulter vos avis constitutionnels relativement à la réponse ainsi donnée, et en s'arrogant le droit de répondre à une telle adresse sans consulter, Votre Excellence n'a pas agi en conformité au véritable esprit de la constitution. Sous cette circonstance, le Conseil désiret référer au document y annexé qui donne un compte rendu des entrevues qui ont eu lieu entre Votre Excellence et le procureur-général.

La réponse ainsi donnée par Votre Excellence au Conseil Législatif est une approbation distincte et emphatique de ses délibérations, dont vos aviseurs peuvent assumer la responsabilité pour les raisons suivantes:

- 1. Que pour toute mesure qui comporte un changement organique dans la constitution et les droits et privilèges politiques du peuple, ils doivent être consultés, et, à moins qu'elle ne soit approuvée par eux, aucune mesure de cette nature ne doit être adoptée ou ne leur doit être imposée.
2. Qu'en mars dernier, une dissolution eut lieu dans la vue avouée de constater le sentiment du peuple relativement au projet de Québec, et le peuple s'est prononcé d'une manière palpable contre l'adoption de ce projet.
3. Que les représentants d'un peuple, à la dernière session de la législature, ont adopté des résolutions hostiles à ce projet par une majorité de 23 contre 10.
4. Que le Conseil Législatif n'est pas élu par le peuple et n'est pas constitutionnellement responsable vis à vis de lui pour sa conduite législative, et n'a aucune autorité légale de prier Sa Majesté de donner par une législation impériale, à toute mesure que le peuple a repoussée.
5. Qu'un pareil procédé viole tous les principes du gouvernement responsable, et détruit les droits et les libertés du peuple, et tend à lui enlever sa constitution non-séulement sans son consentement, mais contre ses désirs clairement exprimés.
6. Qu'une telle conduite est de nature à mener une collision entre le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée, et à troubler cette harmonie qui devrait exister entre ces deux corps de l'Etat, et elle cause un mépris complet du pouvoir et de la majesté du peuple.
7. Que le Conseil ne peut nier que le Conseil Législatif ait un droit légitime d'exprimer son opinion sur toute question publique; mais invoquer l'aide du gouvernement anglais pour faire entrer par force le peuple dans la confédération est un procédé qui, dans l'opinion du Conseil, est sans parallèle et entièrement insupportable.

Le Conseil fera de plus remarquer qu'il a une bonne raison de croire que Votre Excellence à tous jours, depuis l'ouverture de la législature, consulté les membres de l'opposition, a pris leurs conseils et leur a fait connaître des choses qu'ils pensent devoir être regardées comme confidentielles. Nous sentons Votre Excellence a continué à agir ainsi en dépit des objections répétées de plusieurs membres du Conseil qui disaient à Votre Excellence que cela n'était pas juste et que cette conduite donnait à l'opposition un avantage décidé dans le débat alors pendant; et Votre Excellence, ayant pris l'avis, comme nous le croyons vraiment, d'un membre de l'opposition pour la réponse donnée au Conseil Législatif, samedi dernier, au lieu d'avoir consulté vos aviseurs constitutionnels, ils expriment respectueusement leurs convictions qu'une telle conduite est inconstitutionnelle et sans précédent dans aucun pays où existe un gouvernement responsable.

Le Conseil assure de plus que le gouvernement est appuyé par une majorité des membres de la Chambre d'Assemblée, fait que Votre Excellence connaît parfaitement.

Sous ces circonstances, les signés offrent respectueusement à Votre Excellence leur démission comme Conseillers Exécutifs.

- A. J. SMITH, GEORGE L. HATHWAY, B. BOTSFOED, W. H. ODELL, JOHN W. CULLIP, J. V. TROOP. Chambre du Conseil, 10 avril 1866.

Mémoire renfermant la conversation entre Son Excellence et M. Smith

Samedi, le 7 du présent, vers 11 heures, je me rendis à l'Hôtel du gouvernement et j'eus une entrevue avec Son Excellence, et, dans le cours de la conversation, nous fîmes allusion aux délibérations du Conseil législatif, et je parlai en termes désapprobateurs de la conduite qu'il avait adoptée relativement à la question de l'union. Quelques paroles furent dites à propos de l'adresse et de la réponse de Son Excellence, et celle-ci me demanda quelle réponse je lui conseillerais de faire; je répondis que dans mon opinion Son Excellence devrait se borner simplement à dire qu'elle transmettrait cette adresse à Sa Majesté. Son Excellence dit qu'elle y penserait et me reverrait; elle ne me dit pas qu'elle avait l'intention de recevoir ce jour-là les membres du Conseil, et je n'avais pas la moindre idée qu'elle eût l'intention de le faire. Je pris alors congé de Son Excellence.

Quelques minutes avant 3 heures de l'après-midi du même jour, à ma place dans la Chambre d'Assemblée je reçus une note du gouverneur, me disant qu'il désirait me voir immédiatement. Je me rendis immédiatement à l'Hôtel du gouvernement, et, après une courte conversation avec le gouverneur sur d'autres matières, il me dit qu'il allait recevoir les membres du Conseil législatif avec leur adresse à 3 heures. Je lui en exprimai ma surprise, et demandai quelle réponse il avait l'intention de faire; et il me passa alors un papier qui contenait sa réponse, et qui était accompagné d'un mémoire pour le Conseil législatif. Je lui en exprimai ma désapprobation, et me plaignis qu'il n'eût pas consulté son Conseil avant de le préparer, que comme les ministres étaient responsables, ils auraient dû, au moins, être consultés avant de donner cette réponse.

Le gouverneur me fit remarquer que si les ministres ne l'approuvaient pas, ils pourraient se délier de toute responsabilité. Je répliquai en lui demandant, même en supposant que cela fut vrai, s'il était juste de traiter le Conseil de cette manière. Ce que ce que les ministres demandaient à Son Excellence n'était que juste et qu'ils le demandaient non comme une faveur, mais comme un droit. Il me proposa alors de me rendre à la Chambre d'Assemblée, de voir mes collègues et de revenir dans une demi-heure, et qu'il garderait jusqu'à mon retour les membres du Conseil législatif, qui étaient entrés dans l'hôtel du gouvernement.

Je dis que je ne pouvais faire cela; que le débat sur le vote de confiance était engagé et que les ministres ne pouvaient laisser la Chambre et qu'en outre ils ne pouvaient pas possiblement considérer une question aussi importante en quelques minutes. Son Excellence proposa de prendre les voitures qui les attendaient à la porte. Je déclarai qu'ils ne pouvaient pas laisser la Chambre. Le gouverneur répondit qu'il n'en supposait pas. Je déclarai de plus qu'il était injuste et peu généreux d'être appelés aussi soudainement et d'une manière aussi extraordinaire à décider une question aussi importante, et que ce n'était pas le traitement que le Conseil était en droit d'attendre.

Je condamnai formellement la conduite adoptée par le Conseil législatif, et je fis ressortir l'inconvenance qu'il y avait de priver Sa Majesté la Reine de faire adopter une loi dans le Parlement impérial pour mettre à effet le projet d'union que le peuple et l'Assemblée législative avaient rejeté par des majorités écrasantes, et je dis que je ne consentirais jamais à approuver aucune adresse qui autoriserait le Parlement impérial à adopter un acte d'autorité sans l'intervention du peuple. Je pensai que le gouverneur semblait disposer à se rendre à mon opinion et à retrancher le dernier paragraphe de la réponse contre laquelle j'avais beaucoup d'objections à faire. Il me pria alors de l'examiner et quitta la chambre pour consulter — comme je le crus dans le temps, et les renseignements que j'ai reçus depuis — ont confirmé dans cette opinion — un membre de l'opposition et un membre du Conseil législatif qui étaient alors à l'hôtel du gouvernement. Le gouverneur revint quelques minutes après, et, après une courte conversation semblable à celle dont j'ai déjà parlé, il me dit qu'il donnerait la réponse telle qu'elle était, et qu'il m'en enverrait une copie dans la soirée. Je me récriai contre une telle conduite, mais je conclus en disant que s'il était déterminé à agir ainsi, il était inutile de prolonger l'entrevue. Je pris alors congé de lui.

Signé: A. J. SMITH.

Fredericton, 13 avril.

Le Lieutenant-gouverneur a reçu des membres de son Conseil législatif une minute, offrant la démission de leurs sièges dans le dit Conseil. La raison assignée à cette démission est le refus d'accepter la responsabilité d'une réponse faite par Son Excellence au Conseil législatif qu'elle a été prise par ce corps de transmettre à Sa Majesté une adresse demandant l'adoption par le Parlement impérial d'un projet pour l'union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Le Conseil énumère plusieurs causes qui lui ont fait refuser cette responsabilité. Elles peuvent, cependant, toutes se résumer dans l'objection que le Conseil législatif, en adoptant l'adresse en question, a outrepassé les limites qui lui sont prescrites par les principes constitutionnels et l'usage.

Son Excellence ne peut admettre cette opinion et elle voit, avec regret, le nom d'un membre de la Chambre Haute, pour le caractère et les talents duquel elle a toujours éprouvé un respect sincère, mêlé à ceux qui professent des idées qui, dans l'opinion de Son Excellence, sont propres à détruire la position de cette Chambre comme branche indépendante de la Législature.

Les documents sur lesquels l'adresse en question a été basée, ont été mis devant les deux Chambres de la Législature par l'ordre formel de Sa Majesté au commencement de la présente session. Le gouvernement de Sa Majesté avait alors depuis longtemps fait l'élection générale dans le Nouveau-Brunswick, en 1855, n'avait pas été favorable à la cause de l'union, et la communication fut faite au parlement provincial dans l'espoir aussi que la question pourrait être considérée de nouveau et y serait accueillie plus favorablement.

L'adresse en réponse au discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, même telle qu'elle était originairement conçue, donnait l'assurance que ces documents seraient l'objet d'une attention minutieuse de la part du Conseil législatif, mais les principaux documents que les membres de ce corps s'étaient engagés ainsi à prendre en considération, étaient les résolutions adoptées à Québec, l'approbation de ce projet par Sa Majesté, et, une expression de l'espoir qu'entretient le gouvernement de Sa Majesté que les dispositions de ce projet puissent être examinées favorablement dans le Nouveau-Brunswick.

Le Conseil législatif était tenu d'exprimer une opinion sur les questions qui lui étaient ainsi soulevées par la volonté de Sa Majesté. En le faisant, il a déclaré qu'il approuvait une union des colonies de l'Amérique Britannique anglaise et a indiqué la base sur laquelle dans son opinion, cette union devait être accomplie.

Il n'est ni constitutionnel, ni raisonnable de maintenir que le Conseil législatif est incompétent pour émettre une opinion sur un projet soumis ainsi avant qu'il ait été préalablement approuvé par la Chambre d'Assemblée; et on ne peut imaginer que le

Conseil législatif seul est privé de ce droit de pétition qui est accordé à tous les sujets de Sa Majesté, sans distinction.

Le Conseil a aussi objecté à ce que Son Excellence ait donné sa réponse sans avoir préalablement communiqué aux membres de ce Conseil les termes dans lesquels elle était conçue. Sans rechercher jusqu'à quel point la responsabilité ministérielle du Conseil (à laquelle les ministres peuvent toujours échapper) exige qu'il soit préalablement au fait de tous les faits et gestes du Lieutenant-gouverneur, Son Excellence doit observer que la non-communication au Conseil de la réponse en question a été le résultat non d'une idée préméditée mais d'un accident, et que c'était son intention et son désir de donner à son Conseil un temps suffisant pour la prendre en considération.

Le langage que Son Excellence a exprimé devant les membres du Conseil législatif n'a pas été cependant contraire à la politique que le cabinet lui avait dit qu'il était décidé de suivre, ou, à son jugement, ce langage n'était pas incompatible avec la réponse qu'il avait faite, quelques jours auparavant, à une adresse du même corps, avec la connaissance et le consentement de son Conseil. Ses expressions étaient qu'il se réjouissait de croire que l'avenue de votre désir que toute l'Amérique du Nord, fut unie en une société sous un gouvernement fort et efficace, ne peut que tendre à hâter l'accomplissement de cette grande mesure. Cui se comporte nullement une approbation du projet particulier aux dispositifs duquel le Conseil objecte, bien que ces paroles expriment un espoir qu'une union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord puisse bientôt s'accomplir. Mais d'après des explications qu'elle avait eues précédemment avec le chef du gouvernement, Son Excellence était très justifiable de dire que cet espoir était partagé par son Conseil.

Le 8 janvier, Son Excellence reçut de l'hon. R. D. Wilnot une lettre dans laquelle ce monsieur offrait la démission de son siège dans le Conseil exécutif, en donnant comme sa principale raison que ses collègues étaient trop peu disposés à accueillir des propositions propres à amener une union plus intime des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Son Excellence a refusé de répondre à cette démission jusqu'après le retour du président du Conseil de Washington, qui est en février. Le lendemain du retour du premier ministre, Son Excellence eut avec ce monsieur plusieurs entretiens. Elle observa que la démission de M. Wilnot et le fait que la législature avait été convoquée pour l'expédition des affaires, nécessitaient qu'il y eût une nette distinction entre Son Excellence et ses conseillers, au sujet de l'union. Il était du devoir de Son Excellence, en conformité à ses instructions de soumettre de nouveau la question à la législature, à l'ouverture de la session, et d'exprimer la conviction du gouvernement de Sa Majesté relativement aux avantages qui découleront vraisemblablement de cette mesure. Si M. Wilnot se trompait en supposant que le gouvernement avait rejeté toutes mesures concernant l'union et que M. Smith et ses collègues fussent prêts à consentir à laisser introduire dans le discours à l'ouverture de la session, la recommandation du gouvernement de Sa Majesté, mentionnée dans la dépêche de M. Cardwell du 24 juin 1855, ce serait le devoir de Son Excellence d'accepter la démission de M. Wilnot; mais si, au contraire, ce qu'il avait dit à ce propos était correct, ce serait une question grave de savoir si Son Excellence pouvait accepter la démission ainsi offerte, et si Son Excellence ne serait pas tenue de s'enquérir si M. Wilnot était prêt à assumer la responsabilité de recommander au peuple l'adoption d'une mesure qui, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, était propre à conférer de grands avantages aux sujets de Sa Majesté en cette province et à l'accomplissement de laquelle Son Excellence doit travailler de tout son pouvoir.

Le Lieutenant-gouverneur s'efforça aussi autant qu'il put de signaler à M. Smith les avantages d'une union des provinces de l'Amérique britannique et de faire ressortir l'urgence nécessaire, sous les circonstances, d'effectuer une telle mesure. Son Excellence dit qu'elle était convaincue que si, après l'avoir acceptée comme base, on trouvait que les détails du projet formé à Québec étaient susceptibles d'objections justes et sérieuses de la part des provinces maritimes les représentations de leur législature à cet effet recevraient certainement l'attention sérieuse du gouvernement de Sa Majesté et celle du Canada. Son Excellence termine en remettant à M. Smith le mémoire suivant:

Mémoire confidentiel.

Le Lieutenant-gouverneur a reçu instruction, par une dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies, portant la date du 25 mai 1855, d'exprimer à la législature du Nouveau-Brunswick, à sa prochaine session, l'opinion ferme et délibérée du gouvernement de Sa Majesté qu'il est beaucoup désirable que toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord consentent à s'unir en un seul gouvernement.

Le Lieutenant-gouverneur a fixé le 8 du mois prochain comme étant le jour où s'assembleront les chambres pour l'expédition des affaires, et avant ce jour il est grandement désirable que ses avis sur lui fissent savoir s'ils sont prêts à recommander à la législature de mettre à effet l'opinion ainsi exprimée par le gouvernement de Sa Majesté.

(Signé) A. GORDON.

Fredericton, février 1856.

(A continuer.)

Correspondance.

Stg. Victoire, 22 avril 1866.

M. le Rédacteur, La paroisse de Ste. Victoire vient d'être témoin d'une fête religieuse dont elle conservera longtemps le souvenir. Il y a quinze jours passés le Rév. Messire Marquis annonçait du haut de la chaire de vérité à nos nouveaux paroissiens que dans huit jours ils entreraient dans les exercices de la retraite. Nous ne pourrions trop louer en passant, le zèle infatigable de ce bon curé. Travaillant activement à la colonisation des Townships et comprenant avant tout que pour asseoir une société sur des bases solides il faut lui faire bien comprendre les vrais principes de sa religion, il ne ménage rien pas même sa santé délicate et on le trouve partout où il y a du bien à faire. Comme je viens de le dire Monsieur Marquis annonçait que la retraite: elle commença le 15 et s'est terminée dimanche au soir. Cette retraite fut prêchée par Monsieur le Grand-Vicaire Mailloux. Ce grand prédicateur de la croix de J.-C. prêcha ici comme ailleurs, avec cette habileté que nous lui connaissons d'avance. Malgré son âge avancé il trouva moyen de faire trois sermons par jour. La prédication du soir était spécialement consacrée à la tempérance. Une foule de paroissiens concourait chaque jour à l'église, et revenait le soir en silence méditant les grandes vérités de leur religion. Il n'y avait rien de plus beau que de voir ce recueillement de toute une paroisse laissant un moment les devoirs temporels pour s'occuper de la grande affaire de l'âme. Pendant la retraite notre nouvelle paroisse avait un honneur d'être visitée par MM. les Grands-Vicaires Lesfêché, Théo. Caron et O. Caron. M. le curé de St. Christophe et bon nombre d'autres prêtres des localités voisines s'étaient aussi empressés de prêter secours. Dimanche jour de la clause de la retraite eut lieu la distribution des croix de tempérance. Ensuite du sermon de l'après-midi M. le G.-V. Mailloux invita les assistants à prendre des croix. Un grand nombre de personnes entrèrent aussitôt dans le chœur et âgés

noùlés au pied de l'autel ils reçurent des mains de leur pasteur ce gage précieux de leur foi. M. le G.-V. adressa quelques paroles aux fidèles et chacun se retira. Il n'y avait rien de plus imposant de voir cette troupe d'hommes de tout âge armés non du glaive d'un conquérant de la terre mais portant d'une main sûre cette bannière de leur religion. Vers six heures les paroissiens ayant à leur tête leur vicaire A. Fortin, Ecr., se rendirent au presbytère et présentèrent l'adresse suivante à M. le G.-V. Mailloux. La retraite se termina par un sermon et le chant solennel du Te Deum.

Adresse présentée à M. le G.-V. Mailloux. M. le G.-V. — Un des premiers devoirs de tout être bien né, c'est la reconnaissance et c'est pour accomplir ce devoir que nous nous sommes réunis auprès de votre personne, voulant vous adresser tous les remerciements possibles pour les bons services que vous nous avez rendus. Le capif délié de ces chaînes, le naufrage que la tempête menace ne peuvent jamais offrir trop de reconnaissance pour la main qui les a protégés. L'homme trop souvent travaillé par le génie du mal éprouve de grandes délices quand il vient à se séparer de l'ombre du sanctuaire et à goûter le pain de la parole divine. Semblable au voyageur du désert il trouve là une source pure et limpide pour abreuver son âme. Oui, M. le G.-V. nous avons aimé votre parole: la douceur en est le caractère distinctif. Bonne et aimable comme celle qui tombe des lèvres d'un père à ses enfants, elle nous persuadait en nous démontrant clairement la vérité, elle nous peignait les gloires célestes avec des expressions tendres et touchantes. Vous avez arboré l'étendard de la tempérance dans notre jeune paroisse: bois modeste et simple mais plus sublime dans ses enseignements que les grands arbres des forêts de nos townships, puissons-nous toujours conserver à cet étendard le respect qui lui est dû. Unique drapeau laissé par la vieille France au peuple canadien, puissons-nous, nous aussi, toujours comprendre que ce drapeau est le véritable bien de notre nationalité et la sauvegarde de nos intérêts présents et futurs. Nous terminons en vous souhaitant le longuue santé. Nous garderons toujours votre souvenir gravé dans notre mémoire et lorsque votre vieillesse aura succombé sous le poids des ans votre nom vivra encore parmi nous.

M. le G.-V. répondit à cette adresse avec des paroles pleines de bonté encourageant les paroissiens à persévérer dans leurs beaux sentiments.

UN PAROISSIEN DE STE. VICTOIRE D'ARTHABASKA.

M. le Rédacteur, Dans un article publié dans votre Journal du 20 courant au sujet de l'abolition de la vente des liqueurs spiritueuses, et dans lequel vous faites avec raison l'éloge des hommes vraiment patriotes qui ont pris l'initiative pour arrêter la vente de ces boissons, le plus souvent falsifiées, qui font débauchés à profusion surtout depuis quelques années et qui ont causé tant de maux dans notre beau pays, vous citez le comté d'Arthabaska comme ayant prohibé la vente des boissons et vous dites "qu'à Champlain et à St-Barnabé la même chose a eu lieu." Permettez moi de vous faire remarquer que, dans le Comté de Champlain, non-seulement la paroisse de Champlain a noblement fait son devoir, mais aussi tous les autres paroisses de ce comté et populeux Comté, puisque le Conseil Municipal de ce Comté a passé un règlement prohibant la vente des liqueurs spiritueuses dans toutes les paroisses qui le composent. Je tiens à vous faire connaître l'échec, car les efforts que fait notre digne curé, soutenu des hommes qui ont vraiment à cœur le bien de notre pays, pour arrêter le progrès de l'intempérance, ne peuvent jamais être trop connus du public.

Vous devez vous rappeler que vous ai informé avant ce jour de cette noble décision de notre Conseil du Comté de Champlain, carje vous ai envoyé une note à ce sujet aussitôt qu'elle m'en fut parvenue.

Je suis, M. le Rédacteur, Voté, etc.

R. TRUDEL.

25 avril 1866.

Faits Divers.

NOYÉS. — Mardi dernier, fête de la St. Georges quatre jeunes gens de Soréls s'étaient embarqués dans une chaloupe pour aller faire un tour de promenade sur le fleuve. On nous dit que deux d'entre eux, M. Moisan, typographe à l'atelier de la Gazette de Soréls et M. Lafontaine fils d'un marchand de Péroir, se sont noyés. Les deux autres sont parvenus à se sauver du péril.

FATAL ACCIDENT. — Un jeune homme du nom de Théodule Gaudet de la paroisse de St. Grégoire, s'est noyé le 24 du courant en descendant des billots dans la rivière blanche, en la paroisse de St. Célestin. Le corps a été appelé à fait son enquête le 25. Verdict, noyé par accident.

Cette descente de billots (drave comme on l'appelle généralement) emporte chaque année un certain nombre de jeunes gens qui se lièrent à ce travail si dangereux, ou ne sauraient trop leur recommander la prudence.

— Les journaux anglais parlent d'une tentative d'assassinat sur la personne du prince de Galles. Un volontaire irlandais a été arrêté, au commencement de la revue de Brighton, pour avoir caché dans ses poches douze cartouches à balles. — (Mince)

— On a adopté l'appropriation suivante, aux Etats-Unis, pour l'augmentation de la zone maritime: \$658,000 pour le chantier de New York; \$145,000 pour celui de Philadelphie; \$200,000 pour celui de Portsmouth; \$105,000 pour l'achat de Seavy Island. Total, \$1,111,000. — (Idem.)

Marchés Monténaires.

Montréal, 24 avril.

L'or ouvert à 261 est fermé à 261.

Greenbacks, achetés de 21 1/2 et vendus de 20 1/2.

Argent, acheté de 31 1/2 et vendu à 31.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 24 avril.

Marché ferme.

Farine par qrs de 196 lb — super, extra \$8.25 à \$8.50; extra \$8.00 à \$8.25; de 204 lb, \$7.00 à \$7.00; supérieure, blé du Canada, \$6.25 à \$6.40; supérieure, blé de l'Ouest, \$5.80 à \$5.90; farine des Etats de l'Ouest, choisie \$5.75; supérieure No. 2 \$5.80 à \$6.00; fine, nominale; moyenne, \$4.00 à \$4.50; Recoures, \$3.60 à \$3.90; farine en sac, \$3.50 à \$4.00 par 112 lb.

Farine d'avoine, par qrs de 200 lb — Un lot de 200 qrs vendus à \$4.50.

Blé, par 60 lb — Blé du printemps du Haut-Canada, de \$1.25 à \$1.30; blé du printemps de Chicago et Milwaukee, de \$1.25 à \$1.30; les prix sont purement nominatifs.

Pois, par 60 lb — Nominatifs, de 77 1/2 à 80.

Blé d'Inde, par 60 lb — Nominatif 53 à 55.

Orge, par 48 lb — Les dernières transactions ont été faites à environ le la livre.

Avoine, par 32 lb — Un lot de 10,000 mts livrable en mai à 45 vendus à 34 1/2.

Graine de millet — Un lot de 350 mts vendus de 2.50 à 2.60 par 45 lb.

Alcalis, par 100 lb — Pen de ventes. Potasse, Premières, \$5.35 à \$5.65; secondes, \$5.05. Perlasse, nominale à \$7.

Lard, par qrs de 200 lb — Quelques ventes faites de 23 à 23.50.

Beurre par lb — Marché tranquille. Il ne s'est fait que des transactions de détail.

Fronçage — Marché ferme, nouveau vendu de 14 1/2 à 15, de manufacture de 13 1/2 à 16.

AVIS Spéciaux.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des PASTILLES-A-YEUX VÉGÉTALES DE DEVIS. Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces PASTILLES est une garantie de plus de leur efficacité. Nous disons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces PASTILLES sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devis et Hulton, chimistes, à Montréal, à vendre aux Trois-Rivières, chez H. R. Dufresne, libraire, Larue et Tapin et Shortis, marchands.

MAUX DE TÊTE NEUVEMENT ÉLIMINÉS. — Tous ces maux proviennent d'un dérangement dans l'estomac et le foie et aucune médecine jusqu'ici connue ne régularise aussi certainement, aussi vite et aussi entièrement ces organes que les PASTILLES sucrées de Bristol. Les garanties de cette assertion reposent sur une multitude de témoignages que tous les jurys en ce pays ne peuvent s'empêcher de trouver concluants. Par exemple Edward Warren, de la rue Clinton, Brooklyn, écrit à la date du 14 janvier 1862: "Après avoir souffert pendant huit ans du mal de tête continué j'ai été guéri par l'usage de deux boîtes de PASTILLES sucrées de Bristol, il y a de cela cinq mois, et depuis je n'ai senti aucun mal." Madame Mary Wilson, femme de Robert Wilson, de Jones Street, de New-York dit: "Vos PASTILLES m'ont rendu ma joie et ma vie. J'ai été presqu' constamment en proie depuis quelques années à un mal de tête nerveux. Aucune médecine n'avait amélioré ma condition lorsque j'essayai vos pilules; ces pilules n'ont pas seulement chassé la maladie, elles ont encore merveilleusement amélioré ma santé. Elles sont contenues dans des boîtes et peuvent se conserver sous tous climats.

Vendues par tous les marchands de médecines. Les Trois-Rivières 17 avril 1866.

AVIS aux Instituteurs.

ON a besoin à ST. STANISLAS, Comté de Champlain, d'un Maître ou d'une Maîtresse, pour tenir une école modeste. On devra s'adresser à M. le Curé du lieu.

Avis Public

EST par le présent donné que la Corporation de la Cité de Trois-Rivières fera application à la prochaine session du Parlement Provincial pour un amendement à l'Acte d'incorporation de la Cité de Trois-Rivières.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier.

Hotel-de-Ville, Trois-Rivières, 1er mars 1866. 2m.

Public Notice.

ISHERBY given that the Corporation of the City of Trois-Rivières will make application to the Provincial Parliament, at its next Session, for an amendment to the Act of Incorporation of the City of Trois-Rivières.

J. G. A. FRIGON, Secretary-Treasurer.

City Hall, Three Rivers, 1st March 1866.

A LOUER.

LES Moulins de feu ANGUS MACDONALD, à Genestilly, consistant en Moulins-à-Fleur, à Scies et à Cardes. S'adresser au sousigné ou à WILLIAM McDUGALL, Ecuyer, avocat, des Trois-Rivières.

MICHAEL LAURY, Gentilly.

20 Avril 1866.—51.

AVIS

LES personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Succession de feu Révérend Joseph Baxley, Ptre., sont priées de s'adresser au sousigné, d'hui à un mois; et toutes personnes endettées envers la dite Succession sont requises de remettre le montant de leur dette entre les mains du dit Soussigné.

F. D. DUFRESNE, Propriétaire et Gérant de la dite Succession.

Les Trois-Rivières, 17 avril 1866.

VENTE PAR ENCHAN.

Le trois Mai prochain, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Nicolet, le terre des sousignés ci-dessus appartenant à feu Modeste Richer, contenant six arpents de front sur trente deux arpents de profondeur la plupart en culture avec bonne maison et bâtisses.

ROSS & Co., Québec.

20 Avril 1866.—51.

AVIS.

LES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu RÉVÉREND EDOUARD CHABOT, Ptre., sont priées de les transmettre à ANTOINE PROSPER METHOT, Ecuyer, Notaire, à St. Pierre les Bequets, d'hui à UN mois, et toutes personnes endettées envers la dite succession sont requises de payer dans les mains du même Notaire, dans le même délai.

JEAN CHABOT, DAVID BOUFFARD, Exécuteurs Testamentaires.

3 Avril, 1866. 1m.

Avis

TOUTES personnes endettées envers le sousigné pour Billets promissaires. Comptes de magasin etc sont requises de venir payer d'ici au premier Juin prochain vu qu'après cette date tout compte qui n'aura pas été payé sera placé en d'autres mains pour collection.

CHARLES ROYER, Rue du platon

Les Trois-Rivières 10 avril 1866. 1m.

AVIS

EST par le présent donné, qu'application sera faite au parlement provincial, à sa prochaine session, par la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière Nord et de la Navigation, et des terres du St. Maurice, pour prolonger le délai accordé à la dite compagnie par les différents statuts de cette Province, incorporant et affectant la dite compagnie, pour l'achèvement des travaux de la dite compagnie.

Les Trois-Rivières, 17 mars 1866.—2m

DEMEAGEMENT. Siméon Delorme, MARCHAND DE CUIR, A Transporté le 16 AVRIL son MAGASIN, No. 274, Rue St-Paul, Montréal. PRESQUE VIS-A-VIS SON ANCIEN MAGASIN.

M. S. DELORME, saisi cette occasion pour avertir ses Pratiques et le Public qu'il tiendra, comme par le passé, un des meilleurs Assortiments de CUIRS de toutes espèces, ainsi que tous les ARTICLES nécessaires aux Cordonniers et à la confection des Chaussures, qu'il vendra à des Prix Modérés. 15 avril. 1m.

AVIS.

UN Instituteur muni d'un diplôme d'Académie, désire avoir une place d'Instituteur pour le premier de Juillet prochain. Sa dame enseigne aussi avec lui. Connaissant le chant vocal et instrumental, il offre ses services comme chanteur. S'adresser, franc de port, à ce Bureau. 20 Avril 1866.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE DU "JOURNAL DES TROIS-RIVIERES."

Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ traduit de la vulgate en français avec des notes explicatives, morales et Dogmatiques par Monseigneur Charles François Baillargeon, Evêque de Tioa.

TERRE A VENDRE.

BONNE CHANCE POUR LES CULTIVATEURS!

ON offre à vendre une terre de QUATRE arpents sur TRENTE TROIS et DEMI, située dans le township de St. Guillaume d'Upton, rang Brodeur, continuation de la concession St. Aimé. Le propriétaire la vendrait ou l'échangerait pour une terre à foin dans les Isles de Soréls ou ailleurs sur le fleuve ou une rivière. Pour les conditions s'adresser à G. F. LANGLOIS, Ecr., marchand à Lévis ou à G. I. BARTHE, avocat, Soréls. Les Trois-Rivières, 3 avril 1866.

LES FENÊTRES DANS LE CANADA!

Déménagement d'un Magasin de Bijouterie!!

W. A. J. WHITEFORD,

Avant tout le magasin maintenant occupé par Godfray Lassalle, Ecr., rue Notre-Dame, restera dans cette maison au PREMIER MAI prochain, avec un assortiment complet de toutes les marchandises les plus désirables qui rentrent dans sa ligne.

De cette date au premier Mai il vendra au PRIX COUTANT!!

W. A. J. WHITEFORD.

Les Trois-Rivières, 16 Février 1866.

Liste des Lettres non réclamées

Au Bureau de Poste des Trois-Rivières, Le 1er d'Avril 1866.

A Avile, Joseph

B Barber, Peter,

C Cabot, Stanislas

D Delorier George Dms

F Dufresne Jos.

G Francœur Deoit

H Guesonx Louis

I Gagner J. Bte.

L Holland S.

M Lafontaine Adelle Dlle

N Marquille David vve

O Martin Delph

P Morrisette C. A. Avocat

R Penton Uber

S Rondeneud Délima

T Sinclair, Alfred

Trudelle, Bonnin

C. K. OGDEN, M. P.

Les Trois-Rivières, 1er d'Avril, 1866.

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

EN VENTE A LA LIBRAIRIE JOURNAL DES TROIS-RIVIERES : LIVRES DE PRIERES

Théologie, Littérature, EN VENTE A LA LIBRAIRIE JOURNAL DES TROIS-RIVIERES.

Livres d'Ecoles : Nouvel Alphabet, double brochure de 72 pages. Syllabaire des Ecoles Chrétiennes, brochure de 108 pages.

LE NOUVEAU MOIS DE MARIE, A L'USAGE DES FIDELES DU CANADA, A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

Maurèse ou Exercices Spirituels de St. Ignace, A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

La Nouvelle Edition DU PLAIN-CHANT APPROUVÉE PAR Monseigneur L'Administrateur

BLANCS POUR AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, HUISSIERS, etc., etc., A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

HOTEL ALBION TENU PAR FRANCOIS GAUDET, Vis-à-vis le Palais de Justice, ARTHABASKAVILLE.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE Journal des Trois-Rivières. ARTICLES DIVERS PAPIERS:

PEIGNES: Nouveaux Peignes ronds. Peignes de corceles, en caoutchouc do à démaier, en caoutchouc do en bois, do fins, en ivoire.

Parfumerie, etc. etc. Poudre de Toilette. Poudre à dents. Savon, Cosmétique.

Atelier Typographique DU JOURNAL DES TROIS-RIVIERES. Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il sera toujours prêt à exécuter à l'Atelier Typographique du Journal des Trois-Rivières, des IMPRESSIONS

A VENDRE. LA MAISON, ci-devant la propriété de M. L. Demoiselle Sophie Rousseau, située sur le rue Royale, voisin de M. Frs. Rousseau.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANS DE DEVINS. VÉGÉTALES. Image of a woman and child.

DE DEVINS. Sont certainement le Remède le plus efficace pour DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice, MONTREAL.

MAISON CANADIENNE LARUE & TAPIN, Marchands de Provisions ET DE MEUBLES, Coin des Rues Notre-Dame et du Platon.

ESSAIS POETIQUES PAR LEON PAMPHILE LEMAY. ÉDITION DE LUXE, in 8° \$1 00

L. B. CERRVAIS, ENSEIGNE DU MOUTON BLANC, RUE NOTRE-DAME, Les Trois-Rivières.

AVIS Aux Marchands de la Ville et de la Campagne. 500 RAMES DE PAPIER ENVELOPPE ASSORTIES.

MAGASIN D'ÉPICERIES ETC. NAPOLEON DUFRESNE, Rue des Forges, vis-à-vis le Marché, LES TROIS-RIVIERES.

LOUIS MORRISSETTE, PEINTRE, MARCHAND DE MEUBLES, TROIS-RIVIERES, RUE ST. GEORGE, MARCHÉ A FOIN.

LOUIS SARAZIN FORGERON, Rue St-Philippe, TIENT constamment des Moulins à Battre de première classe qu'il vend à des prix très-modérés.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPÉRIALE CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1802.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favorables.

ADRESSES D'AFFAIRES. DE NIVERVILLE & BOURDAGES, AVOCATS. Bureau: - Rue Notre-Dame.

H. G. MALHIOT, AVOCAT, Rue Bonaventure, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SÈVERE DUMOULIN, AVOCAT, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

A. DESILETS, AVOCAT, Rue Notre-Dame, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT, Bureau: - Rue Notre-Dame, vis-à-vis L'ÉGLISE PAROISSIALE, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. M. DESILETS, AVOCAT, Bureau et Residence, Rue Alexandre, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

HOULD & LOTTINVILLE, AVOCATS, RUE BONAVENTURE, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.

C. A. LA RUE, AVOCAT, Bureau: coin des Rues Hart et Bonaventure, Les Trois-Rivières, 2 février 1866.

H. R. DUFRESNE, NOTAIRE, Rue des Forges, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

JAS. BARNARD, ARPENTEUR PROVINCIAL. - DRUMMONDVILLE, 9 Janvier 1866.

AUGUSTIN DESROCHER, HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE, ARTHABASKAVILLE, 4 Janvier 1866. - Gm.

FABIEN BOISVERT, ARPENTEUR PROVINCIAL, BECAUCOUR, 1er Septembre 1865. 6m

A Vendre: CETTE MAGNIFIQUE MAISON COMMERCIALE, en brique, située dans la Rue du Platon, à présent occupée par M. L'ONNEAU.

LOUIS SARAZIN FORGERON, Rue St-Philippe, TIENT constamment des Moulins à Battre de première classe qu'il vend à des prix très-modérés.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPÉRIALE CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1802. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada, SEVERE DUMOULIN, Agent

SALSEPAREILLE DE BRISTOL (En bouteilles d'un quart.) Image of a man's face.

Le grand Purificateur du sang! PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines.

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Eruptions Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisses, etc., etc.

BRISTOL, Le Grand Remède à toutes les maladies du Foie, de l'Estomac et des Intestins, Placé en tête et résister à tous les climats.

ORDO POER 1866. A vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières. LA DYSPÉRIE, OU INDIGESTION, MALADIE DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE TÊTE, HYDROPISE, ETC.

Oraison Funèbre DU GENERAL DE LAMORICIERE PRONONCÉE PAR Mgr DUPANLOUP ÉVÊQUE D'ORLÉANS DANS LA CATHÉDRALE DE NANTES le 17 octobre 1865 AVEC PORTRAIT DU GENERAL A vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

OCTAVE PRECOUR, CORDONNIER, RUE DES FORGES, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois \$2.50